

Passage télé de Benjamin Bayart sur la Loppsi

Vendredi dernier, [Benjamin Bayart](#) était invité au journal du soir de [Public Sénat](#) pour venir s'exprimer sur la loi [Loppsi](#) (dont les débats commencent aujourd'hui à l'Assemblée nationale et que l'on peut suivre par exemple [sur Numérama](#)).

Le récent et édifiant livre d'InLibroVeritas dont il est question dans l'interview est [Confession d'un pédophile, l'impossible filtrage du web](#).



→ La [vidéo](#) au format webm

Transcript de l'intervention de Benjamin Bayart

La Chaîne Parlementaire – Journal de 22h – Vendredi 5 février 2010

(Transcript récupéré et modifié sur [BàB : L'Blog à Birdy](#))

À partir de mardi, les députés entameront l'examen du projet de Loi d'Orientation de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure, un nom à rallonge qui est en général résumé par le petit nom de Loppsi et pour en parler nous sommes avec Benjamin Bayart. Bonsoir.

Bonsoir,

Vous êtes expert en communication, président de FDN. C'est le plus ancien, j'ai lu, fournisseur d'accès Internet en France.

Oui.

Alors, la LOPPSI, pour la résumer, prévoit une mutualisation et une coopération entre les forces de sécurité, donc la police et la gendarmerie, et une modernisation de leurs

moyens, notamment en ayant recours aux nouvelles technologies pour être plus efficace, notamment contre la cybercriminalité. Mais cette loi inquiète les associations internautes qui la jugent liberticide. Pourquoi ?

Alors il faut comprendre que toute la loi n'inquiète pas les associations internautes. Elle est très longue je n'ai pas eu le temps de la lire en entier, alors que dieu sait que je passe énormément de temps sur les questions législatives.

Il y a une mesure précisément qui vous inquiète.

Il y a un article très précis qui nous pose problème, qui est l'article 4, tel qu'il était proposé et rédigé par le gouvernement. Il prévoyait que sur décret du ministère de l'Intérieur, les fournisseurs d'accès internet auraient obligation d'empêcher l'accès à certains sites Web, que la liste...

Lesquels, les sites pornographiques ?

Ce que prévoit le texte de loi ce sont les sites pédopornographiques. Mais ce que prévoit aussi le texte et ses conditions d'application évidentes, c'est que la liste des sites doit être secrète, sinon c'est un annuaire des sites pédoporno, c'est un truc inconcevable. Donc la liste est secrète, elle aurait été publiée par le ministère de l'Intérieur et je dois dire que censure secrète sur le ministère de la police, c'est quand même curieux dans un pays normalement démocratique. Ça c'était vraiment le point de départ tel que ça sortait vu par le gouvernement, visiblement les députés ont bien compris ce qu'il leur est arrivé dans l'affaire Hadopi, ils ont relu la décision du Conseil Constitutionnel...

Donc il y a eu un amendement.

Ils ont décidé qu'on ne pouvait pas filtrer Internet n'importe comment. Et pour le moment, dans l'état des discussions, on en

est a : y'aura un juge dans la boucle.

Donc ça, ça vous rassure ?

Donc c'est plutôt rassurant.

Mais c'est vrai que, quand même, Internet peut être un lieu de danger. Il y a la pédopornographie, y'a aussi les escroqueries, le terrorisme etc. Est ce qu'il ne faut pas instaurer des filtres ?

Instaurer des filtres, je sais pas. La bonne façon de comprendre ça c'est qu'Internet est un lieu public, et donc jouer sur les peurs, légitimes, les crimes abominables comme la pédopornographie, ça fait peur de manière légitime et logique. Mais jouer sur les peurs des gens pour instaurer un tout sécuritaire, c'est quelque chose de dangereux. Ça met en place des dérives qui sont malsaines. Internet est un lieu public comme les autres, il y a des pédophiles sur Internet exactement comme il y a des pédophiles dans la rue et on filtre pas la rue. On ne met pas un policier tous les trois mètres pour surveiller tout le monde. De la même manière, pour les mêmes raisons, cette tendance de fond qui est de vouloir contrôler Internet, dénote fondamentalement quelque chose d'assez précis, qui est que basiquement les hommes politiques n'ont pas bien compris ce qu'était Internet et qu'ils commencent par contre à comprendre un élément là-dedans : c'est que ça les gêne.

Mais il y a des moyens de contourner ce filtre par exemple ?

Oh oui, de manière très efficace et très simple. Il faut comprendre que les... il y a un livre qui est paru récemment aux éditions InLibroVeritas sur le sujet qui explique assez bien, y compris détaillé par des gens de la gendarmerie spécialisés dans le domaine, que le monde du pédoporno mafieux, business, etc, a déjà trois guerres d'avance sur ce genre de sujets là, et se diffuse indépendamment de ce qu'on sait faire de manière simple comme filtre.

Donc liberticide et inefficace, nous dites-vous ?

Donc particulièrement inefficace puisque lorsque l'on interroge la police et la gendarmerie sur le sujet, comme j'en ai eu l'occasion de le faire lors d'une réunion, petit un, il n'y a pas de sites pédos en France, ça c'est très clair, il y en a deux ou trois qui ouvrent temporairement tous les ans, fermés dans la semaine avec les gens derrière qui finissent en prison. Et surtout quand on leurs demande ce que ça a donné comme effet positif dans les pays où cela a été mis en place, par exemple en Australie, par exemple en Grande Bretagne, ils ne savent pas donner de chiffres. On leur demande quelle influence, en quoi est-ce que ça a fait baisser la délinquance, parce que c'est quand même ça le but. Réponse : néant.

Il n'y a pas d'efficacité prouvée. Merci beaucoup Benjamin Bayart d'être venu nous expliquer ce que vous redoutez dans cette loi.

Pour que La Quadrature du Net continue à écrire la doc et les pages man d'Internet

La Quadrature va-t-elle jeter l'éponge ? C'est [le cri](#) qu'a poussé [Benjamin Bayart](#) hier sur son blog.

Rien de tel que de se remémorer alors son intervention, en juillet dernier aux Rencontres Mondiales du Logiciel Libre de Nantes, où il explique pourquoi [La Quadrature a besoin de notre soutien](#).

Et de laisser ensuite la parole à un Jérémie Zimmermann éloquent quant au sens donné à leur action : « S'appuyer sur notre expertise pour écrire la doc et les [pages man](#) de l'outil que l'on a bâti et que l'on veut préserver : Internet ».

PS : Et comme on ne peut plus s'en passer, il y a également une vidéo bonus de Stallman en fin d'article □



-> La [vidéo](#) au format webm

Transcript

Jérémie Zimmermann : Je pense que les sociologues, ethnologues et autres bidulogues se pencheront sur la question, s'ils ne le font pas déjà. De voir que c'est nous, la bande de geeks, qui allons retourner les parlements.

Alors nous la bande de geeks, on est ceux qui connaissons le mieux Internet, ceux qui l'utilisons tous les jours depuis plus longtemps que tout le monde, et ceux qui en quelque sorte l'avons fabriqué. Et donc on peut dire sans se vanter qu'on a une expertise en la matière, un expertise en matière d'Internet et des technologies numériques.

Et c'est intéressant de voir que l'on utilise spécifiquement notre expertise dans quelque chose que l'on a bâti. Pour le préserver tel qu'on le connaît aujourd'hui et tel qu'on aime à l'utiliser aujourd'hui.

Et j'aimerais me livrer ici à un parallèle peut-être un petit peu hasardeux. Je sais que pas grand monde aime la politique, ou en tout cas la politique telle qu'elle existe aujourd'hui, à base de spectacle et de petites phrases, de connards bronzés qui ne connaissent pas leurs dossiers et qui raisonnent à coups de sondages, etc.

Mais la politique, la vraie, c'est pas ça. C'est s'intéresser à la vie de la cité. Et pour s'intéresser à la vie de la cité,

pour participer, il faut précisément transmettre son expertise, transmettre sa connaissance.

Et donc notre rôle, ce que l'on fait tous les jours dans ces campagnes, on transmet l'expertise que l'on a de l'outil que l'on veut préserver.

Mais transmettre de l'expertise, c'est un petit peu de la communication, et c'est un petit peu un truc que les geeks ne savent pas bien faire en général.

Et le parallèle hasardeux que je vais faire, c'est dire qu'en gros ce que l'on est en train de faire. c'est faire la doc et faire les pages man qui vont avec l'outil qu'on a développé.

Et que nous les geeks, on sait qu'on n'aime pas faire les pages man, et qu'on n'aime pas rédiger la doc. Et le problème c'est que si on ne les fait pas, le projet ne va pas décoller et il n'ira pas très loin. Et donc voilà, à vos éditeurs de texte quoi !

Benjamin Bayart : On ne peut pas laisser les parlementaires écrire tout seul le manuel d'Internet, ça ça va pas être bon, va falloir qu'on s'en mêle...

Soutien de Richard Stallman à La Quadrature du Net



-> La [vidéo](#) au format webm

Filtrage du Net : danger pour

La démocratie et l'État de droit

Le groupe de travail [Framalang](#) du réseau [Framasoft](#), et [La Quadrature du Net](#) publient la traduction du résumé d'une [étude juridique indépendante](#) sur les dangers du filtrage du Net.



- [Résumé \(pdf/fr\)](#), 30 pages
- [Résumé \(pdf/en\)](#), 30 pages
- [Rapport complet \(pdf/en\)](#), 222 pages

Ce que l'on retire de la lecture de cette étude, c'est que comme lors de la bataille HADOPI, où le gouvernement se cachait derrière la supposée « défense des artistes » pour imposer une absurde et dangereuse coupure de l'accès au Net, des politiques publiques légitimes sont désormais instrumentalisées pour imposer le filtrage gouvernemental des contenus sur Internet^[1].

Toutefois, de même que les coupures d'accès, si elles sont appliquées, n'apporteront pas un centime de plus aux artistes et ne feront pas remonter les ventes de disques, **le filtrage ne peut en aucun cas résoudre les problèmes au prétexte desquels il sera mis en place.**

Si l'objectif de lutter contre la pédopornographie et son commerce est bien évidemment légitime, la solution qui consiste à bloquer les sites incriminés pour éviter leur consultation revient en réalité à pousser, dangereusement, la poussière sous le tapis. Le seul moyen de lutte véritablement

efficace contre ces pratiques ignobles passe par le renforcement des moyens humains et financiers des enquêteurs, l'infiltration des réseaux criminels ainsi que le blocage des flux financiers et le retrait des contenus des serveurs eux-mêmes. Or, en la matière, des politiques efficaces existent déjà.

Il importe donc d'**améliorer ces dispositifs existants** et d'**consacrer les ressources nécessaires**, plutôt que de remettre en cause les libertés au motif de politiques de prévention du crime totalement inefficaces. En effet, les arguments de lutte contre la criminalité, au potentiel émotionnel fort, sont aujourd'hui instrumentalisés pour tenter de légitimer un filtrage du Net qui porte pourtant radicalement atteinte à la structure du réseau, et entraîne de grands risques pour les libertés individuelles et « l'état de droit » tout entier.

L'étude dont [le résumé de 30 pages vient d'être traduit en français](#) conjointement par les volontaires de Framalang et de La Quadrature du Net est un pavé dans la mare. Elle conteste, démonstrations juridiques à l'appui, l'idée – évoquée par un nombre croissant de gouvernements européens – que le filtrage du Net puisse être une solution efficace et indolore de régulation des pratiques sur Internet. Réalisée par les éminents spécialistes Cormac Callanan^[2], Marco Gercke^[3], Estelle De Marco^[4] et Hein Dries-Ziekenheine^[5], ses conclusions sur l'inefficacité et la dangerosité du dispositif sont sans appel :

- Quel que soit le mode de filtrage des contenus utilisé, il entraîne de **graves risques de sur-blocage** (risques de faux-positif : des sites innocents rendus inaccessibles).
- Quel que soit le mode de filtrage retenu, il sera **ridiculement facile à contourner**. Les criminels se servent déjà de moyens de contournement et continueront d'agir en toute impunité.

La seule mise en place du filtrage entraîne des **risques de dérives** : si l'on commence pour la pédopornographie, pourquoi ne pas continuer par la suite pour la vente de cigarettes sans TVA^[6], le partage de musique et de films (comme le souhaitent les lobbies derrière l'[ACTA](#))^[7], les sondages en sorties des urnes ou même les insultes au président ? La plupart des pays non-démocratiques (Chine, Iran, Birmanie, etc.) utilisent le filtrage du Net aujourd'hui, systématiquement à des **fins de contrôle politique**.

La loi [LOPPSI](#) (loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure) sera bientôt examinée au Parlement français. Elle contient des dispositions visant à imposer le filtrage du Net sans contrôle de l'autorité judiciaire, par une autorité administrative dépendante du ministère de l'intérieur.

Il est indispensable que les citoyens attachés à Internet, aux valeurs démocratiques et à l'État de droit se saisissent de cette question, grâce à cette étude, afin de stimuler un débat public. Il est crucial de contrer cette tentative d'imposer un filtrage du Net attentatoire aux libertés fondamentales !

Passages essentiels :

p. 4 : Dans les pays où l'autorité judiciaire est indépendante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, ce qui devrait être le cas dans toutes les démocraties libérales, seul un juge devrait avoir la compétence de déclarer illégal un contenu, une situation ou une action.

Un problème crucial autour des listes noires est celui de leur sécurité et leur intégrité. Une liste de contenus tels que ceux-là est extrêmement recherchée par ceux qui sont enclins à tirer parti d'une telle ressource. Sans même mentionner les fuites de listes noires directement sur Internet, des recherches indiquent qu'il serait possible de faire de la rétro ingénierie des listes utilisées par n'importe quel

fournisseur de services.

p. 5 : En tout état de cause, il faut souligner qu'aucune stratégie identifiée dans le présent rapport ne semble capable d'empêcher complètement le filtrage abusif. Ceci est d'une importance décisive lorsqu'on met en balance la nécessité de bloquer la pédo-pornographie et les exigences des droits de l'Homme et de la liberté d'expression. Il semble inévitable que des contenus légaux soient aussi bloqués lorsque le filtrage sera mis en œuvre.

p. 13 : Aucune des stratégies identifiées dans ce rapport ne semble être capable de protéger du sur-filtrage. C'est une des préoccupations majeures dans l'équilibre entre la protection des enfants et les droits de l'homme et de la liberté. Il paraît inévitable que le contenu légal soit filtré aux endroits où les filtres sont implémentés. Le sous-filtrage est aussi un phénomène universel spécialement présent dans la plupart des stratégies étudiées.

p 18 : Que l'accès à Internet soit ou non un droit fondamental indépendant, celui-ci est tout au moins protégé comme un moyen d'exercer la liberté d'expression, et chaque mesure de filtrage d'Internet qui tente d'empêcher les personnes d'accéder à l'information est par conséquent en conflit avec cette liberté. Chaque mesure de filtrage limite le droit à la liberté d'expression, de manière plus ou moins large selon les caractéristiques du filtrage et le degré de sur-filtrage, puisque l'objectif initial d'une telle mesure est de limiter l'accès à un contenu particulier.

p 21 : La seule sorte d'accord qui pourrait autoriser une mesure de filtrage serait le contrat entre l'utilisateur d'Internet et le fournisseur d'accès. La légalité d'une telle mesure de filtrage dépendrait pour beaucoup du type de contenu consulté, de la nature de l'entorse aux droits et libertés et des preuves requises. Si cela n'est pas précisé d'une façon raisonnable, il est facile d'envisager que de tels contrats

soient considérés comme des entorses à la directive européenne sur les clauses contractuelles abusives, particulièrement si cela permet au fournisseur d'accès à Internet de prendre des sanctions unilatérales à l'encontre de son client.

p 23 : Le filtrage du web et du P2P dans l'intérêt de l'industrie de la propriété intellectuelle. Une mesure de filtrage du web ou du P2P, qui servirait l'intérêt des ayants droit, aurait probablement un effet global plus négatif :

- tout d'abord, si le filtrage du P2P peut être présenté comme menant à un chiffrement des échanges rendant toute surveillance ou la plupart des contenus impossible, il deviendrait alors impossible de surveiller ces communications, même dans les conditions où cela est autorisé ;
- ensuite, cela impliquerait des coûts. Elevés pour l'industrie d'Internet, les gouvernements et les internautes ;
- enfin, cela mènerait à coup sûr au filtrage de fichiers légaux.

Au regard du critère qui requiert qu'il existe une base suffisante pour croire que les intérêts des ayants-droits soient en péril , nous pouvons dire qu'il n'y a aucune preuve d'un tel danger. Il n'y a aucune preuve de la nature et de l'étendue des pertes possibles dont souffrent les ayants-droits à cause des infractions commises à l'encontre de leurs droits sur le web ou les réseaux P2P, étant donné que les études sur ce problème sont insuffisantes ou démontrent un résultat inverse.

Le filtrage des contenus illégaux du web ou du P2P dans le but de la prévention du crime. L'objectif de la prévention du crime devrait être d'empêcher les gens de commettre des crimes ou délits ou d'en être complices en achetant, téléchargeant ou vendant des contenus illégaux. Sa proportionnalité dépendrait de l'équilibre trouvé entre, d'une part, le pourcentage de la

population qui ne commettrait plus de délits puisque n'ayant plus accès aux contenus illégaux et, d'autre part, les restrictions des libertés publiques que causerait la mesure. L'effet de la mesure ne devrait pas être une réduction significative de la liberté d'expression ni du droit à la vie privée de chaque citoyen. Il n'existe pour l'instant aucune preuve qu'une mesure de filtrage pourrait aboutir à une diminution des crimes et délits, alors qu'elle restreindrait certains comportements légitimes et proportionnés.

p 25 : Si avoir le droit d'attaquer devant un tribunal une décision qui limite une des libertés est un droit fondamental, cela suppose que cette limitation a déjà été mise en place et que le citoyen a déjà subi ses effets. Par conséquent, il est essentiel qu'un juge puisse intervenir avant qu'une telle décision de filtrage ne soit prise. En ce qui concerne le filtrage d'Internet, ces situations sont tout d'abord relatives à l'estimation et la déclaration d'illégalité d'un contenu ou d'une action, puis à l'appréciation de la proportionnalité de la réponse apportée à la situation illégale.

p. 26 : Un passage en revue technique des principaux systèmes de filtrage d'Internet utilisés de nos jours, et la façon dont ils s'appliquent à différents services en ligne, soulignent la gamme croissante des contenus et des services qu'on envisage de filtrer. Une analyse de l'efficacité des systèmes de filtrage d'Internet met en évidence de nombreuses questions sans réponse à propos du succès de ces systèmes et de leur capacité à atteindre les objectifs qu'on leur assigne. Presque tous les systèmes ont un impact technique sur la capacité de résistance d'Internet et ajoutent un degré supplémentaire de complexité à un réseau déjà complexe. Tous les systèmes de filtrage d'Internet peuvent être contournés et quelquefois, il suffit de modestes connaissances techniques pour le faire. Il existe des solutions logicielles largement disponibles sur Internet qui aident à échapper aux mesures de filtrage.

p. 27 : En bref, le filtrage d'Internet est conçu avec des solutions techniques qui sont inadéquates par elles-mêmes et qui en outre sont sapées par la disponibilité de protocoles alternatifs permettant d'accéder à du matériel illégal et de le télécharger. Il en résulte que l'estimation du caractère proportionné des mesures ne doit pas seulement respecter l'équilibre des divers droits en jeu, mais aussi garder à l'esprit l'incapacité des technologies de filtrage à préserver les droits en question, ainsi que les risques d'effets pervers, tels qu'une diminution de la pression politique pour rechercher des solutions complètes, ou le risque d'introduction de nouvelles stratégies chez les fournisseurs de sites illégaux pour éviter le filtrage, ce qui rendrait à l'avenir plus difficiles encore les enquêtes pénales.

Notes

[1] Crédit photo : [Dolmang](#) (Creative Commons By-Sa)

[2] Cormac Callanan est Membre du conseil consultatif Irlandais sur la sûreté d'Internet et directeur d'Aconite Internet Solutions, qui fournit des expertises dans le domaine de la cybercriminalité.

[3] Marco Gercke est Directeur de l'Institut du droit de la cybercriminalité et professeur de droit pénal à l'Université de Cologne.

[4] Estelle De Marco est juriste. Ancienne consultante de l'Association des Fournisseurs d'Accès.

[5] Hein Dries-Ziekenheine est PDG de Vigilo Consult, cabinet de juristes spécialisés dans le droit de l'Internet.

[6] Voir [Tabac et vente sur Internet : le gouvernement dément](#).

[7] En juin 2008, interrogé par PCINpact, le directeur général de la SPPF, Jérôme Roger, qui représente les producteurs indépendants français, a déclaré : « *les problématiques de*

l'industrie musicale ne sont pas éloignées de ces autres préoccupations (la pédophilie) qui peuvent paraître évidemment beaucoup plus graves et urgentes à traiter. Bien évidemment, les solutions de filtrage qui pourraient être déployées à cette occasion devraient faire l'objet d'une réflexion à l'égard des contenus, dans le cadre de la propriété intellectuelle ». Voir [Quand l'industrie du disque instrumentalise la pédopornographie](#).

Nous sommes tous des gus dans un garage

« Nous sommes tous des juifs allemands » est l'une des citations célèbres de mai 68, proclamée par la jeunesse en signe de solidarité à [Daniel Cohn-Bendit](#), alors interdit de séjour en France.



Ce soir, la [Quadrature du Net](#) peut compter sur « un gus de plus dans son garage », suite à la rocambolesque affaire de la dépêche AFP modifiée que nous relate le site PC INpact.

Ce dimanche 8 mars à 8h13, la dépêche AFP, titrée « Internet : texte antipiratage à l'Assemblée pour la défense de la création », se terminait ainsi :

Un collectif de citoyens, la Quadrature du Net, encourage les internautes à abreuver les députés de mails hostiles à cette

loi. « Ce sont cinq gus dans un garage qui font des mails à la chaîne », relativise le cabinet de Mme Albanel.

Une « pointe » de mépris que ne manquât pas de relever PC INpact dans son premier article [La Quadrature ? « 5 gus dans un garage » pour le cabinet d'Albanel.](#)

Consciencieux, PC INpact nous a alors pondu un deuxième article : [Réaction de la Quadrature du Net aux propos du ministère](#) dont voici un large extrait :

Jérémie Zimmermann : « Nous sommes flattés de tant d'attention de la part du ministère ! Cela prouve que l'action des nombreux citoyens épris de liberté qui contactent leurs députés commence à porter ses fruits. Cela révèle la peur de la ministre de se retrouver confrontée aux réalités techniques et à l'opinion des citoyens. Quelque chose nous dit qu'elle n'a pas fini de nous faire rire !

Internet et les technologies numériques, dont le cabinet de la ministre démontre sa méconnaissance totale dans cette loi imbécile, ont été en grande partie inventés par des gus dans des garages ! C'est peut-être un juste retour des choses : l'arrivée dans le débat des gus dans les garages après des années de lobbyistes dans les cabinets ministériels.

Il faut continuer à informer ses députés, en prenant bien soin d'envoyer des mails personnalisés, et surtout en téléphonant et sollicitant des entretiens ! »

Un peu plus tard dans la journée, troisième épisode et coup de théâtre : la dépêche originale de l'AFP a été « mise à jour » et ne figure alors plus la mention des « gus dans leur garage » !

Le problème c'est qu'il est assez difficile de jouer les cachottiers sur Internet^[1]. Toujours aussi consciencieux, PC

INpact a en effet gardé une [copie écran de la première version de la dépêche](#) dans ce dernier article intitulé [La communication autour de la loi antipiratage commence mal](#).

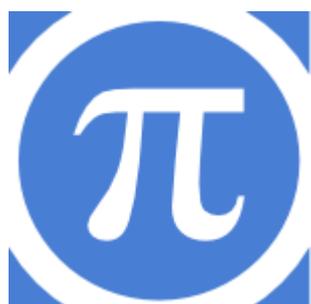
Vous voulez que je vous dise... je crois que nous nous sommes trouvés un beau slogan !

Merci l'AFP, Mme Albanel et son cabinet.

Notes

[1] Crédit photo : [Shym0n](#) (Creative Commons By)

La Quadrature du net ou comment empêcher les rond-de-cuirs à pieds carrés de tourner en rond



LA QUADRATURE DU NET

« Surveillance du net généralisée, y compris par des sociétés privées, filtrage et coupure d'accès internet sans procès, extension des pouvoirs du CSA à Internet, labellisation administrative des sites web... La [Quadrature du net](#) a été lancée par des citoyens inquiets afin d'alerter sur des projets du gouvernement menaçant les libertés publiques et le

développement économique et social, et faire des propositions alternatives. Rejoignez nous ! ».

Nous n'allons pas nous faire prier ! Surtout lorsque ces premiers citoyens inquiets s'appellent [Christophe Espern](#), [Philippe Aigrain](#) et Jérémie Zimmermann. Qu'il est rassurant de se savoir ainsi si bien représentés d'autant qu'ils sont capables d'apparaître de suite dans de *grands médias* (voir tout de suite ci-dessous).

Interview radio de Christophe Espern

Le 2 avril 2008, dans le cadre de la chronique du *Nouveau Monde* de Jérôme Colombain (France-Info) titrée [La Loi Olivennes en préparation](#) (lien direct vers le [mp3](#)).

La Quadrature du Net, tribune libre, diffusion encouragée

[URL d'origine du document](#)

Par Christophe Espern, fondateur de l'initiative La Quadrature du Net, membre du Conseil d'Orientation du Forum des Droits sur l'Internet.

Le Parlement débattrait bientôt d'un projet de loi « relatif à la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet ». Ce projet reprend les recommandations formulées par Denis Olivennes, alors PDG de la FNAC. L'une des mesures phares consiste à sanctionner une violation répétée du droit d'auteur en coupant l'accès à Internet du foyer.

Cette sanction serait prononcée par une autorité administrative dite « indépendante ». Signalés par des acteurs privés balayant internet, les délits supposés seraient ensuite constatés, à distance, par des agents administratifs ayant

accès aux données personnelles de connexion. Le tout sans contrôle de l'autorité judiciaire. À ce jour, seules les forces de l'ordre luttant contre le terrorisme disposent de ce pouvoir d'exception, à titre temporaire, jusqu'à fin 2008.

Ce projet de loi sidérant, élaboré dans des conditions qui le sont tout autant – a-t-on jamais confié une mission sur les OGM à Monsanto ? – est révélateur d'une fuite en avant dangereuse pour la démocratie, la société et l'économie.

En France, nombre de lois et règlements sur le numérique ont été adoptés ces dernières années, sans concertation préalable ni bilan de l'existant, sous la pression de lobbies. Ainsi, le rapport d'application prévu pour février 2008 de la très décriée loi sur le droit d'auteur de 2006, adoptée en urgence, n'est même pas entamé que le projet Olivennes est déjà rédigé.

Or ces textes sont en décalage avec la réalité des usages et des techniques. À peine votés, ils sont obsolètes, inapplicables, inopérants. Les juristes en perdent leur latin. C'est la quadrature du Net : le diable ne veut pas rentrer dans la boîte !

Et si le diable était la boîte ?

Poser la question est hérétique en soi. Quand la légalisation des échanges de musique et films contre rémunération des artistes a été votée par des députés de tous bords fin 2005, le gouvernement pressé par les éditeurs l'a fait retirer immédiatement par une majorité remise au pas. Denis Olivennes a lui annoncé dès sa nomination qu'il n'était pas question de l'étudier. La ministre la Culture l'a aussi péremptoirement écartée quand la commission Attali pour la libération de la croissance l'a préconisée.

Le projet Olivennes inscrit donc le gouvernement dans une dérive dogmatique, quasi-obscurantiste, et autoritaire. Il écoute des oracles usés, considérant le progrès comme une menace plutôt qu'une opportunité. L'étape proposée

constituerait cependant une régression sans précédent si elle était franchie.

Les ministres de la culture et de la justice suédois, qui ont rejeté récemment un projet similaire, ne s'y sont pas trompés, déclarant que « la coupure d'un abonnement à Internet est une sanction aux effets puissants qui pourrait avoir des répercussions graves dans une société où l'accès à internet est un droit impératif pour l'inclusion sociale ». D'autant plus qu'en cas d'offre triple play, le téléphone et la télévision pourraient être coupés aussi. La mort sociale électronique de familles entières au nom du droit d'auteur ? Beaumarchais, Victor Hugo, Jean Zay seraient scandalisés.

Et que dire de l'extension de mesures d'exception prévues pour lutter contre le terrorisme, afin que des acteurs privés puissent chasser l'internaute et contourner l'autorité judiciaire ? Qui peut croire qu'un internaute sanctionné de la sorte ira dépenser son argent à la FNAC ? Surtout que même suspendu, son abonnement sera toujours à sa charge !

Quant au coût pour le contribuable et l'économie, il est à ce jour inconnu. Aucune étude d'impact n'a été réalisée. Tracer, menacer, réprimer des millions de personnes via une justice parallèle aura pourtant un prix. Déconnecter des foyers, des entreprises, aussi. Les finances publiques et tous les usagers devront le supporter.

Il est impossible de contrôler efficacement la circulation de l'information à l'ère du numérique par le droit et la technique sans porter gravement atteinte aux libertés publiques et entraver le développement économique et social. Mais il existe d'autres solutions : sécuriser juridiquement les usages démocratiques et créatifs de la Toile, permettre aux entrepreneurs du web d'innover sans risque, revoir les mécanismes de répartition de la richesse existante, admettre enfin que l'approche répressive et la concertation réduite à quelques lobbies mènent à l'autoritarisme de marché.

Il a fallu plus de 3500 ans pour démontrer qu'il était impossible de faire rentrer sans perte des ronds dans des carrés avec une règle et un compas, à cause de la transcendance de Pi. Comme la quadrature du cercle en son temps, la quadrature du net ne sera dépassée qu'en changeant d'outils et de perspectives. Faudra-t-il 3500 ans pour que le législateur le comprenne ?

Diffusion de ce texte dans son ensemble encouragée tant que la présente mention est préservée.